

# Procès Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association Nebomore

En date du : dimanche sept juillet deux mille dix-neuf (07/07/2019).

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider de la création d'une association. La présidence de la séance est assurée par M. Mathieu SIGWALT. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

## 1. Création de l'association

## 2. Présentation, discussion et adoption des statuts

## 3. Election des membres de la direction

4. Fixation du montant des cotisations |
5. Projets d'activités | consignés mais non-transmis au tribunal
6. Divers |

## Délibérations

### 1. A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :

Association Nebomore dont le siège se situe chez SIGWALT, au 16 rue de l'Argonne, 67000 Strasbourg.

### 2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

### 3. Election des membres du Grand Conseil (=la direction) :

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer la direction. Conformément à l'article 11 des statuts, le Grand Conseil est composé de 6 à 15 membres, élus par l'assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote est exprimé comme suit :

Prénom	Nom	Nbre de voix	Poste
Robin	DIDIERJEAN	12 (sur 13)	Maître d'Ebène
Sam	BALL	11	Grand Intendant
Mathieu	SIGWALT	12	Garde des Sceaux
Loïc	HELL	10	Maître des Guildes
Mathieu	SIGWALT	11	Héraut
Robin	DIDIERJEAN	13	Héraut
Loïc	HELL	10	Héraut
Gaëtan	KOENIG	11	Juge d'Armes
Alexandre	WANTZ	13	Ministre
Dawy	KORMANN	10	Ministre
Léandre	KOLANEK	12	Ministre
Jonathan	BAUER	12	Ministre
Thomas	FROELIGER	12	Ministre
Richard	WANTZ	13	Ministre

(rappel que selon l'article 13 des statuts, le poste de Héraut est cumulable avec un autre poste du Grand Conseil)

Fait à Strasbourg, le 07/07/2019

Le Maître d'Ebène

Le Garde des Sceaux

